

* Lizerna OX

Date de révision: 03.12.2012

8770033221

Version : 5 / CH

: MA-214

Date d'impression: 22.07.14

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Lizerna OX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

agents de blanchiment oxygénés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Supplier

CHEMIE AG

Alte Tiefenastr. 4d

CH-3048 Worblaufen

No. de téléphone 031 / 921 44 88

No. Fax 031 / 921 54 79

Adresse email: info@chemieag.ch / www.chemieag.ch

Service émetteur / Hr. P. Gerster / Hr. R. Arnold Tel.: 031 / 921 44 88
téléphone**Fabricant:**

BÜFA Reinigungssysteme

GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108

téléphone

Adresse email: produktsicherheit-rs@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Giftzentrale Göttingen: +49 551 19 240

Schweiz. toxikologisches Informationszentrum Tel.: 012 51 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Xn, R22

Xi, R41

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Symboles de danger

Nocif

* Lizerna OX

Date de révision: 03.12.2012

8770033221

Version : 5 / CH

: MA-214

Date d'impression: 22.07.14

Phrase(s) de risque

22 Nocif en cas d'ingestion.
41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Peroxyde d'hydrogène en solution

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

3. Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux****Peroxyde d'hydrogène en solution**

No. CAS	7722-84-1	No. EINECS	231-765-0
Numéro d'enregistrement	01-2119485845-22-XXXX		
Concentration Xn, R20/22	>= 25	< 50	%
O, R8			
C, R35			
R5			

Ox. Liq. 1	H271
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314
Ox. Liq. 1	H271
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

* Lizerna OX

Date de révision: 03.12.2012

8770033221

Version : 5 / CH

: MA-214

Date d'impression: 22.07.14

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles. Favorise l'inflammation des matières combustibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Prévoir la ventilation des récipients.

Ne pas stocker avec des matières combustibles. Ne pas stocker avec des textiles. Ne pas stocker en commun avec: Agents réducteurs, Bases

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Peroxyde d'hydrogène en solution

Liste SUVA

Type MAK

Valeur 0,71 mg/m³ 0,5 ppm(V)

Valeur limite à courte terme 0,71 mg/m³ 0,5 ppm(V)

Limitation maximale: 15 min; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la

* Lizerna OX

Date de révision: 03.12.2012

8770033221

Version : 5 / CH

: MA-214

Date d'impression: 22.07.14

grossesse: C; Etablie le : 2005

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Appareil de protection respiratoire autonome. En cas de brève exposition, appareil filtrant avec filtre B

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié nitrile

Temps de pénétration 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection imperméable

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide		
Couleur	incolore		
Odeur	piquante		
valeur pH			
Valeur	6,0	à	7,0
Point d'éclair			
Valeur	> 100		°C
Densité			
Valeur	env. 1,12		kg/l
Hydrosolubilité			
Remarque	miscible		
Viscosité			
Valeur	env. 11		s
méthode	DIN 53211 4 mm		

10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés.

10.2. Stabilité chimique

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés. Réagit au contact des impuretés.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

10.5. Matières incompatibles

Réactions avec les alcalis et les métaux. Réagit au contact des substances combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxygène, Eau

* Lizerna OX

Date de révision: 03.12.2012

8770033221

Version : 5 / CH

: MA-214

Date d'impression: 22.07.14

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale****Peroxyde d'hydrogène en solution**

Espèces	rat		
DL 50		1190	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée**Peroxyde d'hydrogène en solution**

Espèces	lapin		
DL 50	>	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Absence de données toxicologiques.

Corrosion/irritation cutanée

Corrosion de la peau et des muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaireévaluation Fortement corrosif
Risque de lésions oculaires graves.**sensibilisation**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Voie d'exposition par inhalation
organes : Voies respiratoires**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons****Peroxyde d'hydrogène en solution**

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50		16,4	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50		38,5	mg/l
Durée d'exposition		7	d

Toxicité pour les daphnies**Peroxyde d'hydrogène en solution**

Espèces	Daphnia magna		
CE50		2,4	mg/l
Durée d'exposition		48	h

Toxicité pour les algues

* Lizerna OX

Date de révision: 03.12.2012

8770033221

Version : 5 / CH

: MA-214

Date d'impression: 22.07.14

Peroxyde d'hydrogène en solution

NOEC	0,63	mg/l
Durée d'exposition	72	h

Toxicité pour les bactéries

Absence de données toxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Peroxyde d'hydrogène en solution**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Comportement dans les stations de traitement des eaux usées

Le produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

No. ONU	2014
Désignation de la marchandise	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
Classe	5.1

8

Groupe d'emballage	II
Code de restrictions en tunnels	E

Transport maritime IMDG/GGVSee

No. ONU	2014
Désignation de la marchandise	HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION
Classe	5.1
Le danger secondaire	8
Groupe d'emballage	II
EmS	F-H, S-Q

* Lizerna OX

Date de révision: 03.12.2012

8770033221

Version : 5 / CH

: MA-214

Date d'impression: 22.07.14

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

COV

COV (CH) 0 %

Remarque Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

16. Autres informations

phrases R de la rubrique 3

- | | |
|-------|--|
| 20/22 | Nocif par inhalation et par ingestion. |
| 35 | Provoque de graves brûlures. |
| 5 | Danger d'explosion sous l'action de la chaleur. |
| 8 | Favorise l'inflammation des matières combustibles. |

mentions de danger H-de la rubrique 3

- | | |
|------|---|
| H271 | Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H332 | Nocif par inhalation. |

abréviations

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.